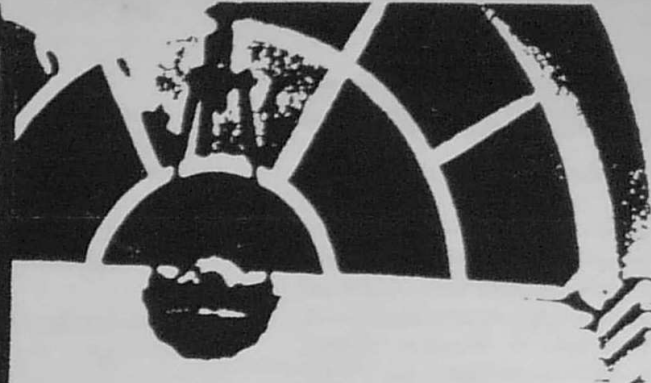


# DAZONT

foto  
lent  
laam

n°11 Kelaouenn/mensuel  
**DAZONT**  
Miz Ebrel/Avril 1994 5L/F



brake  
TROUSSES  
LE JARD'N'USKINDE

# DAZONT

evitar ne  
**YADUANK**



5 L/F



## EDITO

Le récent mouvement anti-cip vient faire franchir un nouveau pas à une tension sociale en hausse croissante depuis quelques mois. Alors que la vague de manifestations vient tout juste de retomber, il nous paraît important de tirer quelques enseignements d'un mois d'ébullitions, au cours duquel nous n'avons pas ménagé nos efforts.

Les convergences étudiants/syndicats aidant, certains se sont pris un peu vite à rêver d'un nouveau Mai 68. Les analyses ne manquent pourtant pas pour tempérer l'analogie. La génération 68 était celle de la croissance, elle nourrissait à ce titre des projets individuels et des projets collectifs à la faveur du bon sens idéologique. Les jeunes d'aujourd'hui sont enfants de la crise, ils manifestent à l'occasion contre une angouisse que l'on baptise tantôt CIF, tantôt autre chose, au gré des politiques gouvernementales, contre les non-sens à l'avenir qu'entrevoient l'environnement politico-économique ambiant.

Dans ce contexte, l'absence de ciment idéologique renforce à terme les tensions corporatistes des protagonistes possibles et rend hypothétique une grand-messe populaire. Elle ne vient même plus donner de caution à ceux qui souhaitent en découler avec les flics.

A sa façon, le mouvement anti-cip a réalisé sa révolution. La géographie des manifestations mineure largement le poids de PARIS dans un mouvement dont Lyon et Nantes auront été les fers de lance principaux. C'est une première. Même la manif dite nationale du 31 mars, avec ses quelques 60 000 participants aura plus fait parler d'elle par ses dérapages que par l'importance de la mobilisation. A en croire "Libération", les 2 plus grosses manif non parisiennes se déroulaient ce jour-là à Rennes et à Nantes. Les Bretons auraient-ils enfin compris qu'ils ne doivent plus

rien attendre de Paris ? C'est bien possible. En attendant le résultat de savantes études sociologiques sur la question, quelques hypothèses permettent d'aborder le phénomène :

-la non-representativité des organisations étudiantes ou lycéennes dites "nationales", qui laisse la place à des formes plus locales de mobilisation,

-celle-ci s'est trouvée renforcée par le poids des petites et moyennes villes dans le mouvement. Les IUT-BTS étant souvent un moyen d'aménagement du territoire double d'une nécessité de politique de communication pour ce type de collectivité, les étudiants des IUT-BTS et à leur suite les lycéens se sont beaucoup plus mobilisés que les étudiants des Universités à l'exception tardive de Rennes et de Nantes.

-le poids de la crise économique et sociale, de l'absence globale de perspectives, beaucoup plus ressentis hors région parisienne.

Dans un tel cadre, la Bretagne ne pouvait que se faire remarquer par une mobilisation particulièrement dense. Gageons qu'avec le chiffre, toujours valable, de plus de 2 diplômés de l'enseignement supérieur sur 3 qui ne trouvent pas en Bretagne, d'emplois correspondant à leur formation, les occasions ne manqueront pas de nouveau à l'avenir de vouloir exorciser ce mal diffus, car dans le fond le bilan du mouvement reste très maigre.

Nous avons obtenu le retrait d'une mesure que nous jugions inacceptable? Certains ont ainsi nourri l'illusion de porter un coup d'arrêt à un mouvement qui se voyait suffisamment fort pour tenir le cap de la politique de répression sociale, et après ? Tout au plus, pouvons nous, à Rennes et à Nantes, tirer la satisfaction d'avoir sorti les étudiants de leur torpeur et suscité une ébullition militante. Enfin nous pouvons enregistrer un progrès par rapport aux mouvements

étudiants-lycéens des 10 dernières années. La réalité mieux affirmée cette fois d'aller plus loin que le seul retrait du CIF et de poursuivre la grève vers un mouvement de transformation sociale. Malheureusement le mouvement de fond s'est heurté à ses propres limites : l'absence de fonds. C'est dur de changer la société quand on n'a rien ou pas grand chose à mettre à la place, à l'exception de quelques discours usés.

La leçon vaut bien sûr pour DAZONT. Nous avons raté le coche en fin de mouvement, alors que Rennes et Nantes poursuivaient contre tous (notamment OF !) la grève générale et que HUBO s'agitait sur les problèmes de sous-dotation financière. Nous n'étions pas suffisamment forts d'un point de vue militant comme d'un point de vue idéologique pour tirer le mouvement dans un sens qui aurait pu nous être favorable. La faute en incombe surtout à notre jeunesse. Nous nous consolons en considérant la progression globale de notre influence sur l'ensemble des événements. Il nous reste néanmoins beaucoup de travail à faire, mais aussi de jolies cartes à jouer pour faire valoir la motivation qui nous anime.

Car plus que jamais se dresse devant nous le constat d'une société bloquée, crispée sur ses vrais problèmes et ses fausses solutions. Un exemple illustre parfaitement : en voulant faire taire la colère de la rue, le gouvernement français a remplacé la CIF par une aide de 2000 francs/mois pour l'embauche d'un jeune. Dans le même temps, il a supprimé les primes versées aux entreprises à l'occasion du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, l'argent n'est pas extensible. Le problème de l'emploi des jeunes est sacrifié sur l'autel de la publicité politique. Le CIF et les mesures qui le remplacent sont des prétextes parfaitement inefficaces. Chacun sait que la véritable solution passe par une refonte du système éducatif. Mais qui oserait s'y attaquer à moins de risquer un mouvement de jeunes, une manif laïcarde et une mobilisation privée

## MOTION/MENNAD

Les associations culturelles bretonnes (\*) réunies à Rennes le 19 mars 1994, à l'initiative du Conseil Culturel de Bretagne,

### Constatent

que le projet de loi relatif à l'emploi de la langue française présenté par M. Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie,

-constitue une menace pour les langues régionales,

-est contraire aux textes relatifs aux langues et cultures régionales de l'Union Européenne (Maastricht - Résolutions Parlement Européen) et du Conseil de l'Europe (Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires) ;

### Souhaitent

que la France adopte une fois de plus une position rétrograde défendant la seule francophonie et non un véritable pluralisme linguistique ;

### Demandent

que ce projet de loi protège et assure la promotion de toutes les langues de France. Il doit aboutir à un véritable statut officiel maintes fois réclamé en vain pour toutes ces langues, et déjà en vigueur dans la majorité des pays européens. ■

Roazhon/Rennes le 19 mars 94

### (\*) signataires :

War'1 Leur - Institut Culturel de Bretagne/Skol-Uhel Ar Vro - Bertaeyn Galeiz - UGB/Union des Enseignants de Breton - Union des Etudiants de Bretagne/Dazont - Amzer Nèvez - Bretagne Europe - Ar Falz - Skol An Ennav - Diwan - APEEB - Kendalc'h - Kuzul Ar Brezhoneg - Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues - Emgleo Breiz - USBI/Dazont - S.A.B. - Ensavadur Breizh - Emglev bio an Oriant - A.P.L.B./Paris - Dastum - Tren - An Oaled - Stumdi - Dodadeg Ar Soneon - Levraeg Breizh - Kev Vimp Bev - Dalchomp soñj - U.P.R.A.C.B. - Skollig Al Louarn - R.K.B. - Gouran FALSAB - E.A.B. - Skol Ober - Kendalc'h Kellek - Kan an Douar - C.P.B.A.P. - Ass. Bretonne de Culture - Union Fédéraliste de Communautés Européennes -

## EDITO

Le récent mouvement anti-cip vient faire franchir un nouveau pas à une tension sociale en hausse croissante depuis quelques mois. Alors que la vague de manifestations vient tout juste de retomber, il nous paraît important de tirer quelques enseignements d'un mois d'ébullitions, au cours duquel nous n'avons pas ménagé nos efforts.

Les convergences étudiants-syndicats aidant, certains se sont pris un peu vite à rêver d'un nouveau Mai 68. Les analyses ne manquent pourtant pas pour tempérer l'analogie. La génération 68 était celle de la croissance, elle nourrissait à ce titre des projets individuels et des projets collectifs à la faveur du bon sens idéologique. Les jeunes d'aujourd'hui sont enfants de la crise, ils manifestent à l'occasion contre une angoisse que l'on baptise tantôt CIP, tantôt autre chose, au gré des politiques gouvernementales, contre les non-sens à l'avenir qu'entretient l'environnement politico-économique ambiant.

Dans ce contexte, l'absence de ciment idéologique renforce de ciment idéologique renforce à terme les tensions corporatistes des protagonistes possibles et rend hypothétique une grande messe populaire. Elle ne vient même plus donner de caution à ceux qui souhaitent en découler avec les flics.

À sa façon, le mouvement anti-cip a réalisé sa révolution. La géographie des manifestations est devenue largement le poids de PARIS dans un mouvement dont Lyon et Nantes auront été les fers de lance principaux. C'est une première. Même la manif dite nationale du 31 mars, avec ses quelques 60 000 participants aura plus fait parler d'elle par ses dérapages que par l'importance de la mobilisation. À en croire "Libération", les 2 plus grosses manifs non parisiennes se déroulaient ce jour-là à Rennes et à Nantes. Les Bretons auraient-ils enfin compris qu'ils ne doivent plus

rien attendre de Paris ? C'est bien possible. En attendant le résultat de savantes études sociologiques sur la question, quelques hypothèses permettent d'aborder le phénomène:

-la non-représentativité des organisations étudiantes ou lycéennes dites "nationales", qui laisse la place à des formes plus locales de mobilisation,

-celle-ci s'est trouvée renforcée par le poids des petites et moyennes villes dans le mouvement. Les IUT-BTS étant souvent un moyen d'aménagement du territoire double d'une nécessité de politique de communication pour ce type de collectivité, les étudiants des IUT-BTS et à leur suite les lycéens se sont beaucoup plus mobilisés que les étudiants des Universités. À l'exception tardive de Rennes et de Nantes.

-le poids de la crise économique et sociale, de l'absence globale de perspectives, beaucoup plus ressentis hors région parisienne.

Dans un tel cadre, la Bretagne ne pouvait que se faire remarquer par une mobilisation particulièrement dense. Gageons qu'avec le chiffre, toujours valable, de plus de 2 diplômés de l'enseignement supérieur sur 3 qui ne trouvent pas en Bretagne, d'emplois correspondant à leur formation, les occasions ne manqueront pas de nouveau à l'avenir de vouloir exercer ce mal diffus, car dans le fond le bilan du mouvement reste très maigre.

Nous avons obtenu le retrait d'une mesure que nous jugeons inacceptable? Certains ont ainsi nourri l'illusion de porter un coup d'arrêt à un mouvement qui se voyait suffisamment fort pour tenir le cap de la politique de répression sociale, et après ? Tout au plus, pouvons nous à Rennes et à Nantes, tirer la satisfaction d'avoir sorti les étudiants de leur torpeur et suscité une ébullition militante. Enfin nous pouvons enregistrer un progrès par rapport aux mouvements

étudiants-lycéens des 10 dernières années. La volonté mieux affirmée cette fois d'aller plus loin que le seul retrait du CIP et de poursuivre la grève vers un mouvement de transformation sociale. Malheureusement le mouvement de fond s'est heurté à ses propres limites: l'absence de fonds. C'est dur de changer la société quand on n'a rien ou pas grand chose à mettre à la place, à l'exception de quelques discours usés.

La leçon vaut bien sur pour DAZONT. Nous avons raté le coche en fin de mouvement, alors que Rennes et Nantes poursuivaient contre tous (notamment OF 1) la grève générale et que l'UBO s'agitait sur les problèmes de sous-dotation financière. Nous n'étions pas suffisamment forts d'un point de vue militant comme d'un point de vue idéologique pour tirer le mouvement dans un sens qui aurait pu nous être favorable. La faute incombait surtout à notre jeunesse. Nous nous consolons en considérant la progression globale de notre influence sur l'ensemble des événements. Il nous reste néanmoins beaucoup de travail à faire, mais aussi de jolies cartes à jouer pour faire valoir la motivation qui nous anime.

Or plus que jamais se dessine devant nous le constat d'une société bloquée, crispée sur ses vrais problèmes et ses fausses solutions. Un exemple l'illustre parfaitement: en voulant faire taire la colère de la rue, le gouvernement français a remplacé la CIP par une aide de 2000 francs/mois pour l'embauche d'un jeune. Dans le même temps, il supprimait les primes versées aux entreprises à l'occasion du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, l'argent n'est pas extensible. Le problème de l'emploi des jeunes est sacrifié sur l'autel de la publicité politique. Le CIP et les mesures qui le remplacent sont des prétextes parfaitement inefficaces. Chacun sait que la véritable solution passe par une refonte du système éducatif. Mais qui oserait s'y attaquer à moins de risquer un mouvement de jeunes, une manif latearde et une mobilisation privée

réunies. Ainsi va la France: mais que fout-on dans cette galère ?

**Aux problèmes cruciaux** de notre époque, internationalisation de l'économie, construction européenne, crise des institutions politiques, exclusions, aménagement du territoire, crise d'identité... L'Etat français n'apporte que les réponses du passe croyant pointer toute solution aux dogmes du paternalisme républicain.

Parce que notre vision du monde, en tant que Bretons, nous permet d'échapper à ce carcan mental, nous avons compris que le contexte qui a vu naître et prospérer l'Etat-Nation idéologique à la française est depuis longtemps dépassé par les diverses évolutions économiques, scientifiques, technologiques, sociales. Notre époque se nourrit de l'individualité que confère l'identité, de la souplesse et de la proximité des rapports sociaux que confère l'autonomie, de la communication qui joue à saute-frontière et de l'imagination qui se nourrit de racines.

Parce que nous voulons être, parce que nous sommes les Bretons du Monde, nous avons des atouts et des réponses à faire valoir aux problèmes et défis de notre époque. A n'en pas douter d'autres occasions nous seront données de les faire entendre dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. A nous d'être prêts.

Ch. DEMEURE-VALLEE

**DAZONT**  
18 st. Oberthür  
36000 ROAZHON

Le bulletin DAZONT est le lieu d'expression des adhérents de DAZONT. Aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos informations. Les communiqués des différentes organisations membres, vos courriers doivent être envoyés à: Lionel HENRY, 3, Sq. Colmar 35000 ROAZHON.

## "BREIZH WAR ROCK!"

Boulchet eo bet abaoe miz c'hwever azadur un gouel bras evit ar re yaouank gant ar mennoz pennañ "Bevañ e Breizh gant ar brezhoneg". Ar pal hon-eus choaat tizout da gentañ a zo kizidikaat an dud gant yodenn Dazont hor yezh, hec'h implij e bed ar re yaouank, he zalvoudgech erindomp. Choañt hon-eus diskouez ez eus brezhonerien yaouank o stourm bender evit ar spered breizhat (un dra bennak sirius). Un danvez bras a vo studiet e stourm ur sonadeg gant meur a strollad rock (EV. Tutti Frutti, Andrefn, K. Nikolaz), diskouezadegou diwar-benn ar yaouankiezh e Breizh (Kerredigezhioù e-giz DAZONT hag all), prezezennoù diwar temol hon amzer a-veremañ (an implij, an digreizennañ, stourm ar brezhoneg), gant choanoù bras, sportoù, fest-noz hag all... E-pad tost daou zevzezh e vo kinniget neuze an dazont e Breizh hon-eus choaat sevel asamblez gant hon mennoz hag hon choaat! Das eo ha "DAZONT Roazhon" temañ e sikour evit kas da benn ar redres-mañ dar chentañ a vez here 94 e Kommarnañ.

Depus fevrier 94 est mis en chantier le projet d'une fête des jeunes de Bretagne sous le slogan "Vivre en Bretagne et en breton". Cette fête entend informer sur les problèmes jeunes pour notre langue, son utilisation par les jeunes, son intérêt... Nous entendons montrer qu'il y a des jeunes qui luttent quotidiennement pour l'idée bretonne. De nombreux concerts rock, des expos, des conférences, du théâtre, des jeux, un fest-noz seront mis en place pour l'occasion. Sur un week-end, la Bretagne mettra en vitrine les éléments dynamiques de son futur. Contacter "DAZONT, Rennes" pour participer à la préparation de cette fête (octobre 94 à Kommarnañ).

Depuis février 94 est mis en chantier le projet d'une fête des jeunes de Bretagne sous le slogan "Vivre en Bretagne et en breton". Cette fête entend informer sur les problèmes jeunes pour notre langue, son utilisation par les jeunes, son intérêt... Nous entendons montrer qu'il y a des jeunes qui luttent quotidiennement pour l'idée bretonne. De nombreux concerts rock, des expos, des conférences, du théâtre, des jeux, un fest-noz seront mis en place pour l'occasion. Sur un week-end, la Bretagne mettra en vitrine les éléments dynamiques de son futur. Contacter "DAZONT, Rennes" pour participer à la préparation de cette fête (octobre 94 à Kommarnañ).

« Contrairement aux rumeurs qui circulent actuellement sur le campus, précise M. Kerneuzet, l'UBO, pas plus que la fac des sciences, n'est en cessation de paiement. Le seul point qui pose provisoirement problème concerne les fournitures administratives de l'URF sciences. Cela sera rapidement corrigé ».

Telegammc  
11 04 34

## Campus

### Défense de l'UBO : la présidence reprend l'initiative

Lassitude ? Hésitations ? La coordination étudiante, initiative du mouvement visant à obtenir du gouvernement une réévaluation de la dotation de fonctionnement de l'UBO pour l'exercice 1994 semblait en fin de semaine dernière à la recherche d'un second souffle, après un mois de mobilisation sans réels résultats. Ses porte-paroles accompagnés de représentants des autres coordinations de l'université doivent rencontrer aujourd'hui à Rennes le recteur de l'académie et M. Dragot, conseil du ministre Fillon.

La présidence de l'université, de son côté, vient de reprendre l'initiative. Souhaitant associer plus étroitement la région au soutien de l'UBO, le président Bodéré va prochainement entrer en contact avec Yvon Bourges, le président du Conseil régional et lui demander de recevoir rapidement une délégation de l'UBO. Selon M. Kerneuzet, vice-président de l'université, « la présidence a toujours eu pour objectif d'éviter que les étudiants, en radicalisant leur mouvement, n'aboutisse à une impasse. Ils ont depuis les premiers jours, accompli un travail salutaire en maintenant la pression tout en évitant les dérives. Nous nous sentons toujours solidaires avec les instances de la coordination étudiants ».

#### Convocation d'urgence du conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration de l'UBO, fraîchement sorti des élections du 30 mars dernier, va être réuni en session extraordinaire, selon la procédure d'urgence, jeudi prochain à 14 h à la présidence de l'université. Les dirigeants de l'UBO souhaitent à cette occasion assurer du plein soutien des nouveaux élus en cette période agitée. Le conseil d'administration se déterminera en réunion sur la conduite à tenir face au dossier de la sous-dotation budgétaire.

« Contrairement aux rumeurs qui circulent actuellement sur le campus, précise M. Kerneuzet, l'UBO, pas plus que la fac des sciences, n'est en cessation de paiement. Le seul point qui pose provisoirement problème concerne les fournitures administratives de l'URF sciences. Cela sera rapidement corrigé ».





DE LA LAICITE

Nous reprenons ici l'article entamé lors du B.I n°9 et tiré d'une étude de sociologie politique fondée sur l'ouvrage du chevé-nementiste Claude Nicolet: "La République en France", Seuil, 1992. La récente actualité, avec la discussion prochaine devant l'Assemblée Nationale du projet de loi Touba sur l'utilisation de la langue française, vient donner un peu plus d'acuité à la partie développée ci-après.

LA REPUBLIQUE ET LE SOCIAL.

Appliquée au champ social, la doctrine républicaine se caractérise avant tout par le refus de toute communauté, qu'elle soit de nature corporatiste, religieuse ou culturelle.

Une République n'est pas n'importe qu'elle forme empirique, ou produit de l'Histoire, d'organisation sociale ou politique. Pour fonctionner la société française a donc, plus que d'autres, besoin de citoyens, car elle est plus que d'autres organisée sur le modèle centraliste et unificateur de la cité. Ailleurs, le citoyen peut être aussi le membre "convivial" d'une communauté qui pratique le "self-government" dans ce cas d'incompatibilité, mais passage empirique, "gentlemen's agreement", d'un niveau à l'autre. Ce n'est pas le cas en France où les communautés passées et présentes (ordres, corporations, provinces, classes sociales, Eglises, partis, "peuples" des diverses régions ou groupes d'immigrés d'aujourd'hui), ne sont pas "conviviales", elles sont irréductibles, séparatistes, souvent fictives, avant tout

"privilegiées" ou avides de l'être. On comprend difficilement a priori comment l'idéologie républicaine peut affirmer avec autant d'assurance le caractère factuel des communautés en France par opposition à celles des autres Etats. Le caractère empirique de la description porterait presque à sourire face à cette assurance confiante à la paranoïa. En réalité l'explication garde sa cohérence si l'on se rapporte à la fiction philosophique initiale (cf. B.I n°9) basée sur la conclusion délibérée des deux théories du contrat: la théorie du contrat social et la théorie du contrat politique. Ainsi ce n'est que parce que, pour les républicains français, la société ne peut être que la société politique, que toute communauté, susceptible d'établir ses propres codes, devient adjarée: la fiction se trouverait entamée! aussi la seule manière de leur assurer le respect, l'identité, le droit à l'existence (qu'elles possèdent assurément (sic)) n'est pas de leur découper dans la vie sociale un espace d'autonomie, mais de leur fournir une existence juridique dans laquelle leur liberté soit assurée par leur égalité rigoureuse devant la loi, l'Etat, la République. C'est par cette égalité "mathématiquement" liée à la liberté et par elle seule que se définit le citoyen. Autrement dit, seuls les individus ont le droit d'exister, et non les individus membres d'une communauté (sans s'ils le veulent dans la sphère intime, privée), uniquement en tant que citoyens, il faudrait rajouter "français", c'est à dire membre de la société politique, face à l'Etat. Car l'Etat, dans la tradition française et

républicaine, est en première et dernière analyse le seul garant des libertés. Il ne l'est que parce qu'il est autorisé à parler au nom d'une liberté absolument égale pour tous, donc au nom de l'intérêt général. L'intérêt général, en l'occurrence n'est pas la juxtaposition infinie des spécificités, diversités, différences, intérêts, particuliers propres à tous les individus (encore moins à tous les groupes), mais l'identification cognitive de ce qui est commun à tous. Et cela dans le cadre de la République qui n'est pas une île perdue sur l'océan des diversités du monde, mais une structure cohérente dont le modèle n'est acceptable que parce qu'il est et doit être extensible à l'infini. On retrouve au travers de ces remarques la croyance en l'aspect juste et consensuel de l'Etat qui définit le bien, la norme et dont le concept se retrouve toujours avancé dans le concept de Raison d'Etat. Comme si l'Etat, machine administrative au service de la société, pouvait, devrait avoir une raison ?? Comme si l'Etat au même titre que les groupes ou communautés dénommés, ne présentaient pas son propre monde idéologique, sa propre prétention à assujettir les individus aux règles définies par lui-même, au nom de l'histoire légitimée du contrat initial? Comme et l'intérêt général n'était pas en dernier ressort l'émancipation d'intérêts particuliers à une classe sociale, ou groupe ethnique, ou communauté d'intérêts financiers...? A cet aspect de l'omnivore éralique s'ajoute la prétention universaliste de la tradition républicaine française qui fut l'orgueil et la justification du colonialisme: largement redoublée à la gauche française (cf. Jules Ferry) déclarant en 1883: "il faut

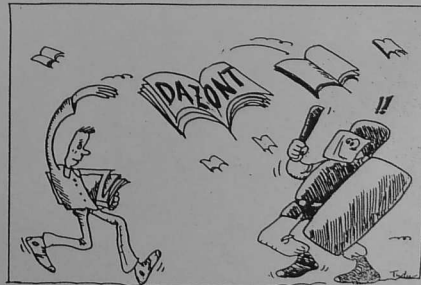
dire ouvertement que les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures" et le refus du relativisme culturel. Reprenons notre auteur: "Contre la raison (c'est à dire la culture française) on affirmera l'héritage biologique ou ethnique, ce qui est un pieux euphémisme pour avouer le racisme (...). C'est ainsi une double revanche qui se dessine, contre les valeurs de progrès et d'universalité dont l'Europe et la France ont été, en effet, les premières portuses (...). Toutes les identités étant respectables, on ne saurait leur résister en rien. Pas plus dans le temps que dans l'espace, il n'y aurait d'échelle de valeurs permettant de classer et donc de hiérarchiser les "identités" variables à l'infini: "Chapeau bas devant les communautés." Ainsi au nom de l'application, à la fois, du principe de l'égalité entre les individus, transposée du champ économique au champ social ou justifié la négation des identités et de l'uniformisation par l'imposition du modèle supérieur de la raison, c'est à dire l'expression de la culture française.

Les progrès immenses depuis l'élaboration de la doctrine républicaine, des sciences humaines, avec les apports de l'anthropologie, la mise en évidence de l'existence d'autres cultures, d'autres formes d'appréhension humaine, ont largement montré que le modèle de cet universalisme abstrait, rationaliste, ne constituait pas qu'une forme particulière d'humanité parmi d'autres et non pas le modèle de l'humanité.

C'est pourquoi dans leur conception, face à ce social qui tend toujours à tout envahir, à se faire Dieu, un Dieu peut-être plus dangereux puisque réellement présent, la République ne doit pas plus céder qu'aux autres. Mais aux autres elles peuvent leur faire leur part, en s'en séparant, et en leur réservant dans le coeur de chacun un espace privé dont ils devront se contenter. Pour la société,

c'est au contraire en refusant de se séparer d'elle qu'elle lui trouvera sa place, c'est à dire en la forçant à s'assimiler à la société politique. Mais dans une relation rigoureusement inverse que celle que le libéralisme propose: C'est la société qui devra peu peu s'ouvrir à la République en un mot se républicaniser! En partie élaborée au 19ème siècle en justification idéologique de la Révolution de 1789, la doctrine républicaine continue donc de fonctionner selon une logique révolutionnaire que nous subissons encore aujourd'hui. Il résulte de l'ensemble de ces considérations que lorsque l'Etat se donne le droit et le devoir de former des citoyens, il reste dans les strictes limites de ses compétences. Que plus ou moins spontanément, collectivement, associations, partis, Eglises, Communautés, enseignent ou participent des formes de sa "participation" c'est souhaitable. Seul l'Etat peut enseigner la forme de participation commune à tous, dont il est à la fois le garant et l'expression. Tel est le credo de la religion républicaine.

A suivre, République et Education.



Lisez... BREMAÑ Kelaer bep miz e brezhoneg/Monthly newspaper in breton language

# REMOUS LINGUISTIQUES AUTOUR D'UNE LOI

Le projet de texte de Jacques Toubon sur le français est contesté par les défenseurs des langues régionales

REVUE DE PRESSE  
DAZONT

LES sénateurs devraient commencer à discuter, le 12 avril, du projet de loi de Jacques Toubon sur l'emploi de la langue française adopté le 23 février 1994 en conseil des ministres et qui vise à protéger le français. « La richesse de toutes les langues doit être mise en valeur. Le pluralisme linguistique doit être préservé et organisé. Entre pays européens de langues différentes, il faut savoir résister aux séductions des arguments en faveur d'une langue véhiculaire unique qui entraînerait, à terme, le ravalement de toutes les langues, sauf une, au rang de la langue locale », écrivait le ministre de la culture et de la francophonie dans un point de vue publié par le Monde, le 24 février dernier. Si cette loi affirme, dans son préambule, que

« la vigilance à l'égard de la langue française ne nuit en rien à l'usage des langues régionales », elle est examinée avec beaucoup de méfiance en province et notamment là où de gros efforts sont menés en faveur du bilinguisme scolaire. Les communautés linguistiques de France ont commencé à protester à travers un organisme créé en 1982 par le Bureau européen pour les langues moins répandues, un organisme européen dont la mission est d'aider, grâce à une ligne budgétaire de 24 millions de francs, les trente-cinq langues régionales de l'Union européenne. « Si on appliquait cette loi au Canada, cela aboutirait à l'exclusion du français... », souligne Anna-Vari Chapalain, une bretonnante de Quimper, présidente du Comité français de ce

bureau, qui a son siège en Irlande. Cinquante millions d'Européens parlent une autre langue que la langue de leur Etat. Mais les situations diffèrent d'un pays à l'autre. La Belgique, l'Irlande et le Luxembourg pratiquent officiellement le multilinguisme. L'Allemagne, le Danemark, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal n'ont pas de dispositions spécifiques sur le statut des langues, sauf parfois un principe de non-discrimination. La Constitution italienne, elle, ne dit rien en ce qui concerne la langue nationale, mais elle garantit les minorités linguistiques. Tout comme la Constitution espagnole. Autre cas : le Royaume-Uni. Dans ce pays dépourvu d'une Loi fondamentale écrite, il n'existe aucune disposition. Quant à la France, elle a inscrit

dans sa Constitution, après le vote du Congrès, le 23 juin 1992, que « la langue de la République est le français » (art. 2). Jacques Toubon entend faire de la francophonie « une cause nationale ». Sa loi veut affirmer la présence du français dans l'enseignement et dans l'audiovisuel, en faire une obligation dans la présentation des biens de consommation, les congrès, la publicité, les contrats de travail, les annonces d'emplois. Et pour cela, un volet pénal a été prévu.

C'est l'article 19 du texte qui a particulièrement retenu l'attention du Bureau européen pour les langues moins répandues : les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation relatives aux langues régionales. Selon Anna-Vari Chapalain « cet article est faussement protecteur pour les langues régionales car la réglementation en question est insignifiante », d'autant plus que l'amendement qui avait été proposé, lors du débat sur la révision constitutionnelle de 1992, a été repoussé.

Une étude de l'Insee sur la connaissance de la langue

QUEST FRANCE  
MARS 94

## Le breton : fragile et pourtant vivant

Sur 2,8 millions d'habitants, la région Bretagne compte 689 000 bretonnants. C'est le chiffre de base d'une étude de l'Insee (1) sur la connaissance du breton. Chiffre subdivisé maintes fois par l'auteur, Loëiz Laurent, qui distingue notamment trois types de bretonnants et divers niveaux de connaissance. Et constate que la réalité bretonnante est à la fois menacée de disparition et pourtant bien vivante.

Dresser un état de l'usage du breton en Bretagne, c'est s'astreindre à la nuance... « La connaissance du breton est loin d'obéir à la loi du tout ou rien » écrit d'entrée Loëiz Laurent qui décline aussitôt les divers paliers de son étude : 689 000 habitants de la région comprennent le breton, mais 534 000 seulement plutôt bien ; 518 000 le parlent dont 369 000 plutôt bien ; 237 000 le lisent dont 101 000 plutôt bien ; 50 000 seulement ont suivi des cours de breton.

« La grande dispersion de ces chiffres montre la difficulté d'appréhender une réalité qui se délite et reste malgré tout vivante, souligne l'auteur de l'enquête. Parmi les 534 000 personnes comprenant plutôt bien le breton, la moitié a été élevée en français. Elle a appris le breton de façon seconde, soit volontairement en s'inscrivant à des cours, soit par simple immersion en milieu bretonnant. »

### Trois groupes

L'enquête distingue trois groupes : les bretonnants de naissance, les bretonnants par im-

mersion et les bretonnants par enseignement.

Les bretonnants de naissance, au nombre de 268 000 aujourd'hui, sont ceux qui ont appris le breton sur les genoux de leur mère. Ils vivent essentiellement en Basse-Bretagne (253 000) et sont plutôt âgés (202 000 ont plus de 60 ans). Davantage de femmes que d'hommes et de ruraux que de citadins. 212 000 ont arrêté l'école à 14 ans et 15 000 possèdent au moins le baccalauréat.

Les bretonnants par immersion (381 000) ont eu le français comme première langue et n'ont pas suivi de cours de breton. Ils comprennent néanmoins la langue, apprise à l'occasion de vacances chez les grands-parents ou bien sur les lieux de travail. Sauf, une fois encore, chez les plus de 60 ans, les performances de ces bretonnants sont bien moindres que celles des bretonnants de naissance.

Les bretonnants par enseignement (40 000) ont appris le breton sur des bancs d'écoles ou d'as-

sociations, en compagnie de 10 000 bretonnants de naissance. Ils sont jeunes (7 000 ont moins de 16 ans et 15 000 de 16 à 30 ans) et bien scolarisés. Un quart vit en pays gallo. La propulsion de ces jeunes à suivre des études est plus forte que chez les adultes bretons. Il s'agit aussi d'une population relativement féminine : 20 000 femmes pour 33 000 bretonnants de 16 ans et plus. Mais l'enquête constate que ces jeunes bretonnants ont une pratique difficile de la langue.

### La défaillance des parents

L'enquête détaille encore le nombre de bretonnants (près de 300 000) qui suivent les émissions de radio ou de télévision en breton et ceux qui lisent le breton (232 000).

Et Loëiz Laurent de dégager, en conclusion, trois époques pour un déclin :

- celle des grands parents et arrière-grands-parents qui, il y a 65-70 ans, ont appris le breton de naissance malgré des interdits scolaires mais, toujours à cause de ces interdits, ont méconnu la valeur de leur langue et ont eu honte de la transmettre à leurs enfants.

- celle des parents et grands-parents qui, il y a 35-40 ans, ont appris sans aucun enseignement le breton par immersion, dans leur milieu, mais le comprennent plus ou moins bien et sont incapables de le transmettre.

- celle des enfants qui, depuis 15-30 ans, ont pu suivre des cours de breton. Souvent âgés de moins de 35 ans, il n'ont pu former dans leur petite enfance leur oreille aux sonorités particulières de la langue et la comprennent mal. Ils parviennent plus facilement à l'écrire.

La pérennité de la connaissance du breton dépend donc essentiellement, aujourd'hui, de son enseignement. A charge pour les bretonnants concernés de transmettre, mieux que leurs aînés, cette langue à leurs enfants. D'une enquête réalisée en 1992 par l'Insee-Ined sur la transmission en France de la langue maternelle, les taux de perte variaient de 5 % pour le turc à 100 % pour le breton... L'Insee estimant quand même, après pondération, à 3 % le taux de transmission du breton de parents à enfants.

Xavier LUCAS.



L'importance de la lecture parmi les bretonnants de naissance.

(1) Dans Octant, n° 56-57, revue de l'Insee Bretagne, 35, 36 place du Colombier, BP 17 - 35031 Rennes Cedex. Prix 60 F.